



Ministère chargé de l'environnement

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Courrier arrivé  
CA-2022-03-12  
21/03/2022  
Département de la Loire-Atlantique  
BOUEN BELLE



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
21/03/2022	21/03/2022	
<b>1. Intitulé du projet</b>		
<b>2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)</b>		
<b>2.1 Personne physique</b>		
Nom	Prénom	
<b>2.2 Personne morale</b>		
Dénomination ou raison sociale	TERREAU FLORE BLEUE	
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	PRESIDENT	
RCS / SIRET	3 3 1 0 1 4 4 7 2 0 0 0 1 2	Forme juridique SAS
Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1		
<b>3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet</b>		
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))	
1A Autres ICPE soumises à autorisation : projet soumis à examen au cas par cas	Rajout d'une rubrique d'activité : transit, regroupement et tri de déchets non dangereux non inertes au titre de la rubrique 2716 de la nomenclature des installations classées pour un volume supérieur à 1000m3, limité à 84.000 tn le site est classé sous autorisation d'exploitation pour son activité principale 2170-1 et conserve ses autres autorisations/déclarations suite à l'arrêté de avril 2014	
<b>4. Caractéristiques générales du projet</b>		
Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire		
<b>4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition</b>		
Dans le cadre de la régularisation administrative de son site, et afin d'assurer le suivi des arrivées de fines de lin sur son site, Terreau Flore Bleue propose d'ajouter à son autorisation d'exploiter un complément de rubrique en particulier sur le transit de déchets non dangereux non inertes à savoir la rubrique 2716.		
Cette activité complémentaire serait		
<ul style="list-style-type: none"><li>- limitée à un stockage de 84.000 tn,</li><li>- sans aucun travaux pour la mise en place</li><li>- sans modification de l'existant et des surfaces déjà exploitées,</li><li>- sans artificialisation des sols, sans travaux</li><li>- sans accroissement d'activité au regard de l'existant</li><li>- le site a suffisamment de place pour ce stockage</li></ul>		

#### 4.2 Objectifs du projet

Assurer une conformité au regard des obligations légales de suivi des produits

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase travaux

Aucun travaux ne sont prévus pour ce projet

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

les zones de stockage actuelles des fines de lin sont suffisantes et bien dimensionnées pour accueillir et gérer ce stock sur 3 ilots :

- ilôt 1 : 4,42 ha
- ilot 2 : 4,32 ha
- ilot 3 : 4,47 ha

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce projet est soumis à autorisation environnementale

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie parcelle totale exploitée : 13,21 ha, sur 3 ilots	13,21 ha
superficie du bâtiment : 3542 m2	3542 m2

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

198 rue des landes, 76940 Notre Dame de Bliquetuit

Ilot 2, parcelles 54,206, 207 ;  
Ilot 3 : parcelles 93, 94

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 00° 74' 92" E Lat. 49° 48' 85" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	TFB se situe à 1km à l'ouest de ZNIEFF de type 1 intitulée prairie siliceuse de Notre Dame de Bliquetuit TFB se situe à 5 km à l'ouest et à 8 km au sud de la ZNIEFF de type 1 intitulée les Marais de Vatteville la Rue, St Nicolas de Bliquetuit et Notre Dame de bliquetuit
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	les arrêtés de protection biotope les plus proches sont ceux décrits en zone ZNIEFF ci dessus
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	TFB est implanté depuis son origine sur la zone géographique du parc régional naturel des boucles de la Seine normande.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	TFB est en zone rurale, sur une commune classée rurale
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	TFB se situe à 20 km à l'Est de a zone humide d'importance internationale "Marais Vernier et Vallée de la Risle"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Selon la prefecture de Seine Maritime, pas de PPRN sur Notre Dame de Bliquetuit</p> <p>Selon la prefecture de Seine Maritime, il y a un PPRT sur Revima/ Caudebec en caux situé à 8 km au nord de TFB</p>
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	oui, zone de répartition des eaux de l'Albien
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site se situe à 5 km au sud de zone natura 2000 "Boucles de la Seine Aval" (directive Habitats)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	TFB se situe à 2 km du site classé "Eglise de Notre Dame de Bliquetuit", à 5 km

Y

**6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles**

**6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?**

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	utilisation de l'eau pour des usages domestiques des salariés (sanitaires, lavabos), Consommation annuelle est de l'ordre de 70 m3
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	site sans infrastructure souterraine
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	pas de matériaux à évacuer
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	site existant depuis plus de 30 ans pas de nécessité de ramener des matériaux ni d'utilisation de ressources naturelles du sol ou sous sol
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de modification des installations existantes
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site non situé dans une zone natura 2000 cf ci dessus

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	site déjà implanté et sans consommation sur les espaces naturels ou agricoles
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	site installé à 8 km au sud d'une zone PPRT Revima Caudebec en caux
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	site implanté sur une zone sismique faible et non inondable selon le PLU de Notre Dame de Bliquetuit
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	le site reçoit dans les conditions actuelles les fines de lin sans augmentation de trafics routiers au regard du volume actuels traité. Le site expédie sur sa zone de challandise et dans les conditions habituelles de livraison par camions routiers, avec une saisonnalité des fréquences
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	le site n'est pas source de bruit par son implantation géographique en contre bas de la route et des maisons d'habitations de la commune. Des mesures de bruits en limite d'installation ont été réalisées par Acoustibel en janvier 2020. L'étude conclue à une conformité du site vis à vis de la réglementation et des exigences de l'ICPE

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'activité du site ne génère pas d'odeur ni de nuisance olfactive
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de vibrations ressenties émises par le site
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site fermé la nuit et non éclairé la nuit
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>pas de rejet dans l'air, suite à la mise en place d'un système de réception des fines de lin légèrement humidifiées au départ pour réduire la volatilité du produit. des merlons suffisamment hauts protègent des éventuels envols et système de brumisation pour abattre les éventuels envols</p> <p>Enfin le site est en contrebas au regard de la route et des habitations de la commune</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Aucun prélèvement d'eau n'est nécessaire durant le processus de stockage comme de fabrication.</p> <p>les eaux pluviales sont infiltrées</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>la fine de lin classée terre végétale au sens de la norme nfU 44-551 est inerte et n'engendre aucun effluents de type lixiviat</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>N'étant pas une augmentation de volume, le site ne génère pas plus de déchets que ceux déjà connus et traités par les services adéquats :</p> <p>huiles : par la société de maintenance des engins</p> <p>plastiques : par SUEZ</p>

U



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

U/

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Regularisation administrative de TFB, sans changement sur les conditions de stockage, de suivi de matières et de volume de production, pas de travaux nécessaires, donc sans impacts sur notre environnement existant.

De plus, le PLU Notre Dame de Bliquetuit ci joint (annexe 7) confirme et valide la présence de l'entreprise sur son espace géographique, et ses conditions d'utilisation des plateformes ce que TFB respecte dans son organisation quotidienne.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 1 : document CERFA ci joint annexe 2 : plan de situation 1/25 000 annexe 3 : 2 pages photos du site pour les 2 ilots de stockage annexe 4 : Photo aérienne de la zone d'implantation TFB annexe 4 bis : photo aérienne des zones d'exploitation TFB annexe 5 : utiliser annexe 4 annexe 6 : zone natura 2000/ZNIEFF/PPRT annexe 6 bis : PPRT Revima, 2 pages annexe 7 : PLU Notre Dame de Bliquetuit appliqué à TFB : 2 pages

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

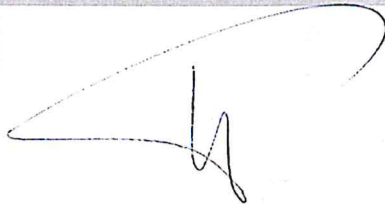


Fait à

Notre Dame de Bliquetuit

le, 18 Mars 2022

Signature



**TERREAU FLORE BLEUE**

S.A au capital de 84 000 €

76940 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT

Tél. 02 35 96 12 50 - Fax 02 35 96 84 89

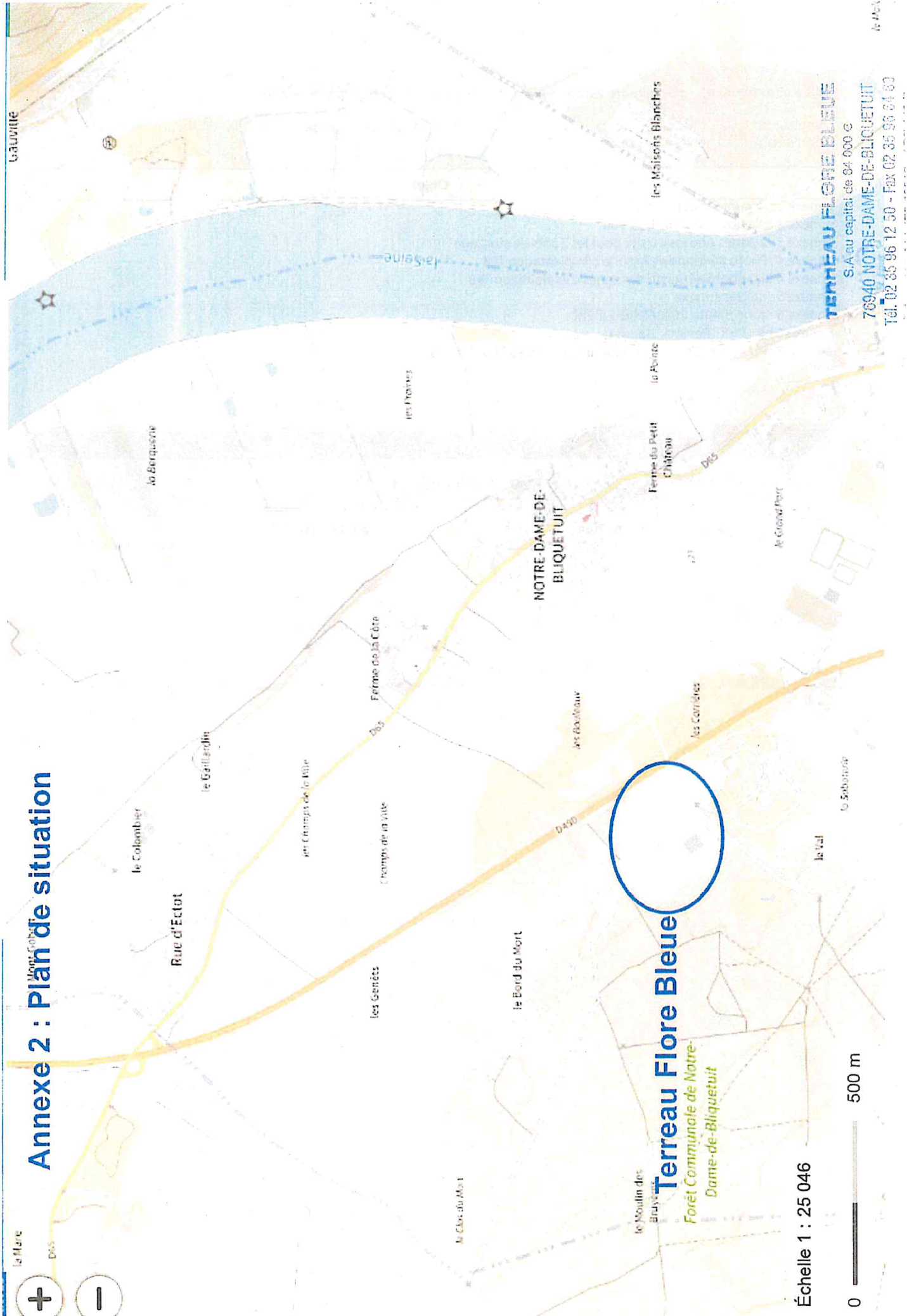
Siret 831 014 472 00012 - APE 143 Z

la flèche



# Annexe 2 : Plan de situation

Mont-Cobbe



**Terreau Flore Bleue**  
Forêt Communale de Notre-Dame-de-Bliquetuit

NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT

Échelle 1 : 25 046



**TERREAU FLORE BLEUE**

S.A au capital de 84 000 €  
76940 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT  
Tél. 02 85 96 12 50 - Fax 02 85 96 61 80

Terreau Flore Bleue

**Annexe 3 : ILOT 2 : Sud vers Nord, février 2022**

Espace disponible et intégration paysagère



en contrebas de la RD 490 : -4 mètres, zone de stockage



Zone de stockage et préparation

**TERREAU FLORE BLEUE**  
S.A au capital de 84 000 €  
76940 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT  
Tél. 02 35 96 12 50 - Fax 02 35 96 64 69  
Siret 831 014 472 00012 - APE 143 Z

1/2

Terreau Flore Bleue

Annexe 3 : ILOT 3 : Sud vers Nord, février 2022

Intégration paysagère

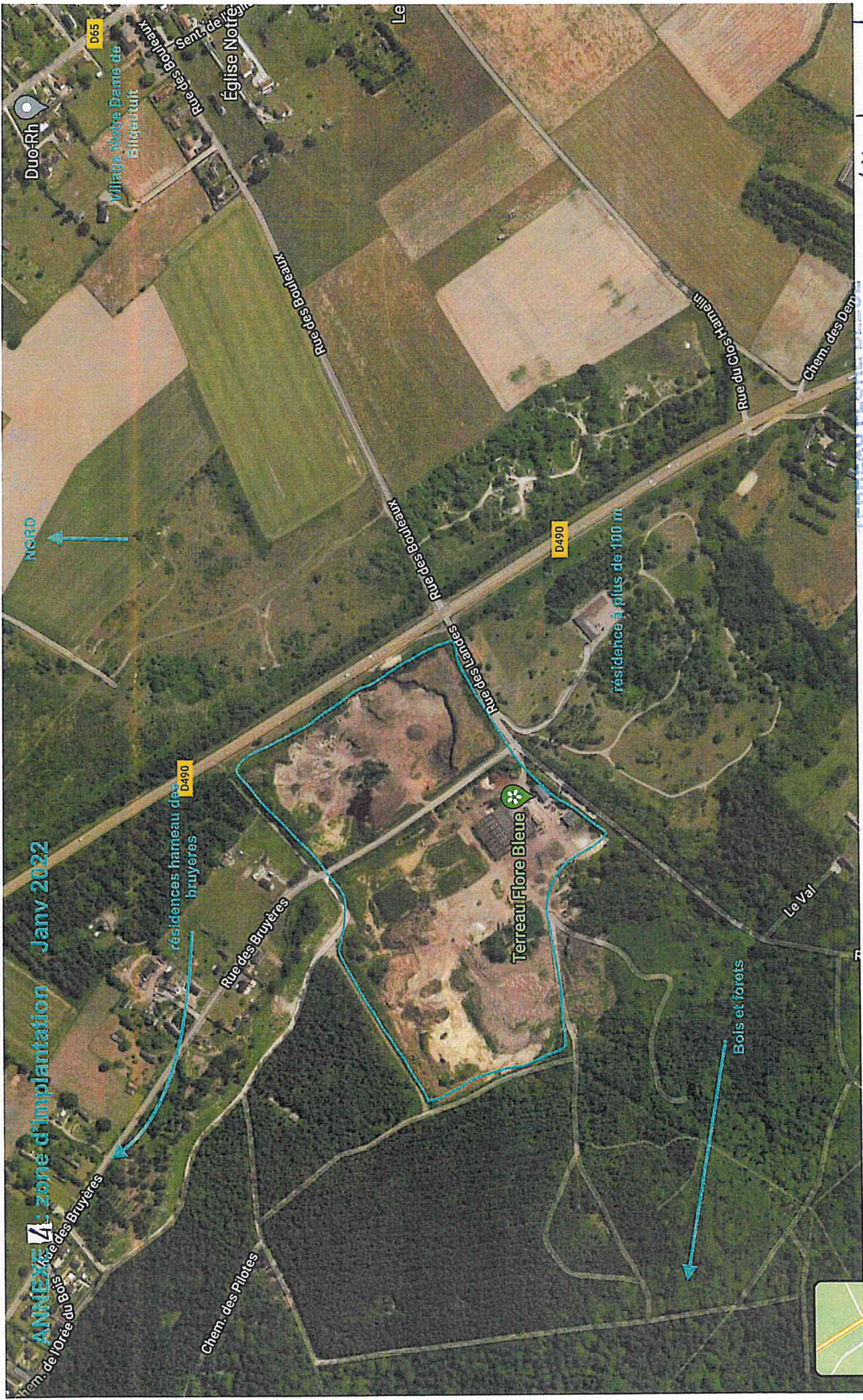


Zone de stockage disponible

**TERREAU FLORE BLEUE**  
S.A au capital de 64 000 €  
70940 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT  
Tél. 02 35 96 12 50 - Fax 02 35 96 64 80  
Siret 831 014 472 00010 - APE 149 Z

2/2

TERREAU FLORE BLEUE



ANNEXE 1: zone d'implantation  
Janv 2022

Duo-Rh  
Village Notre Dame de  
Bilbeutuit  
Rue des Bouteaux  
Rue des Lances  
Rue du Clos Hamelin  
Chemin des Dents  
Église Notre-Dame  
Le

résidences hameau des  
bruyères  
D490

Terreau Flore Bleue

résidence à plus de 100 m

Bois et forêts

Le Val

100m

S.A au capital de 94 000 €  
76940 NOTRE-DAME-DE-BILBEUTUIT  
Tél. 02 35 00 40 70 - Fax 02 35 00 64 80

TERREAU FLORE BLEUE

ANNEXE 4 bis : limite implantation JANV 2022

Rue des Bruyères

Ilot 2 stockage

ilot 3 stockage

Batiment

Terreau Flore Bleue

Limites TFB

Zone production

D490

Rue des Landes

Rue des Landes

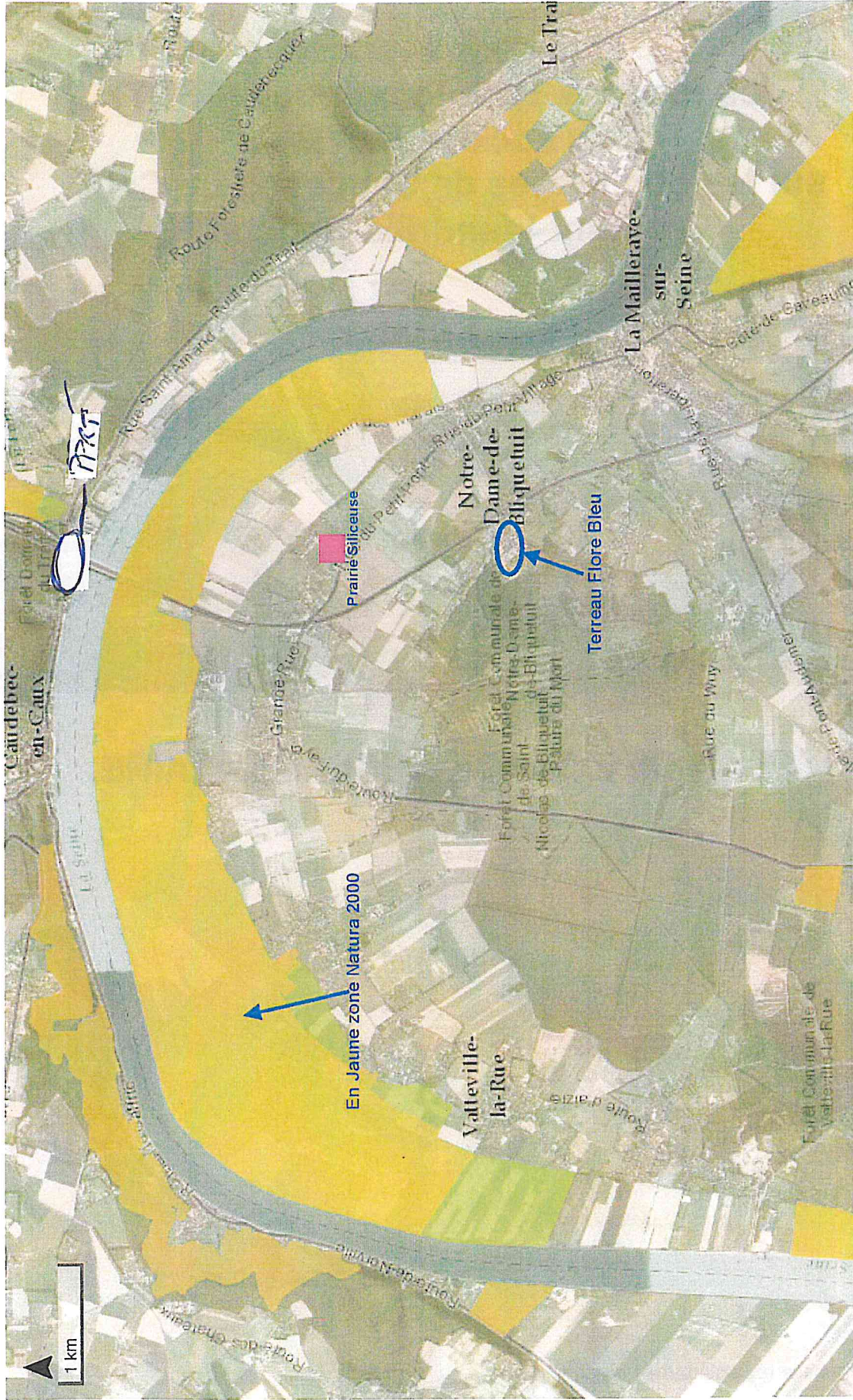
Rue des Bruyères



Calques







Tiles © Esri — Esri, DeLorme, NAVTEQ, TomTom, Intermap, iPC, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), i-cubed, USDA, AEX, GeoEye, Getmapping, Aerogrid, IGN, IGP, UPR-EGPn and the GIS User Community, data.gouv.fr

ANNEXE 6 BIS

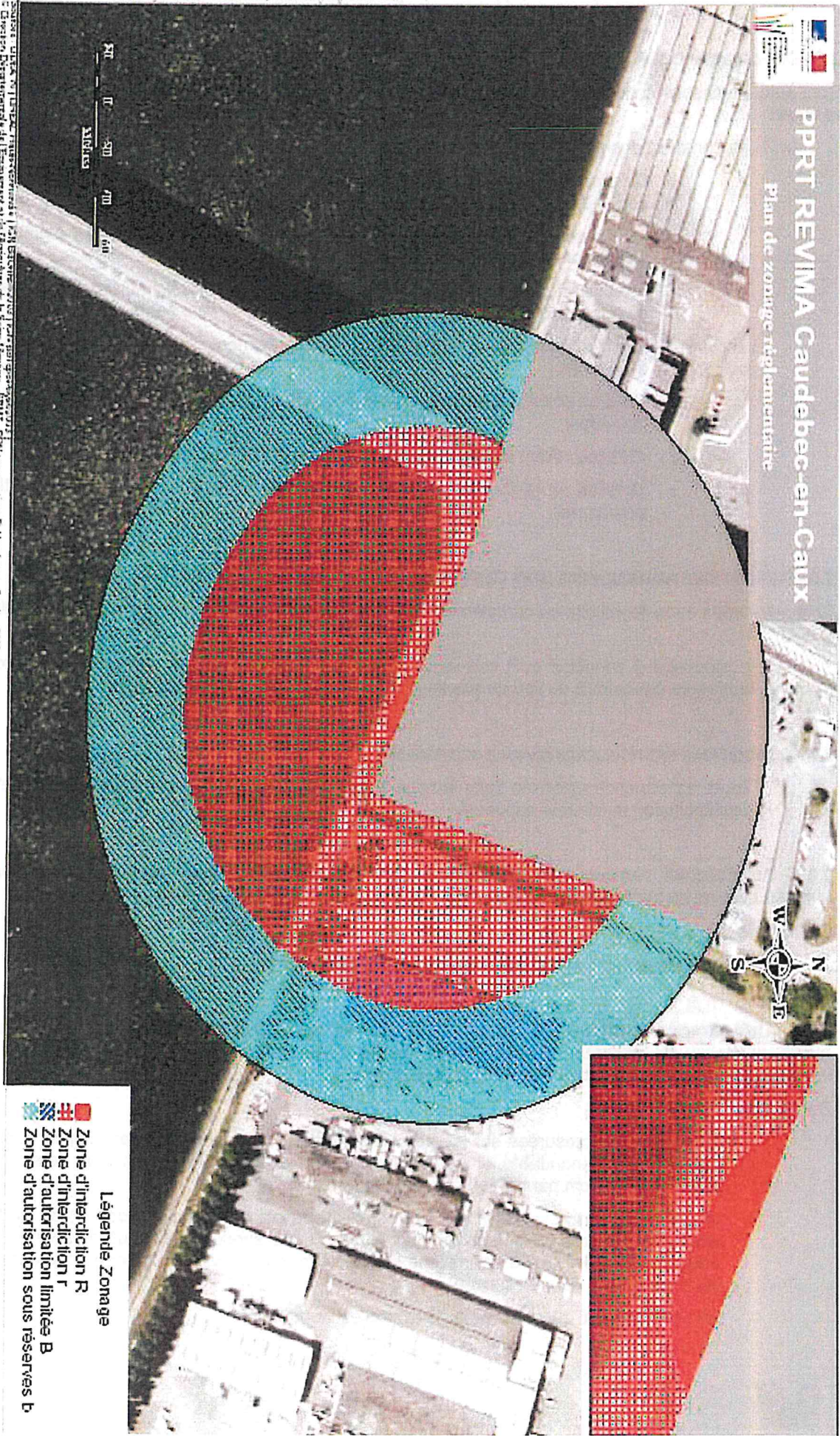
# Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société REVIMA sur les communes de Caudebec-en-Caux et Saint-Wandrille-Rançon



## PLAN DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

# ANNEXE 6 Bis

PPRT Caudebec-en-Caux Collège STPT - Collège de la Caudebec-en-Caux - Plan de zonage réglementaire



## PPRT REVIMA Caudebec-en-Caux Plan de zonage réglementaire

Source : Urbanisme Intercommunal (U.I.) Caudebec-en-Caux - 2017  
 Direction Départementale de l'Équipement et de l'Énergie de la Seine-Maritime - S.M.I.E. - 2017  
 conception : Hautecôte - Octobre 2018

4/2



ANNEXE 7 = PLU TERREAU FLORE BLEUE

**2.5 - DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES DANS LE SECTEUR NT**

= TFA

Sont autorisées sous conditions en complément des dispositions communes applicables à l'ensemble de la zone :

- Les constructions et installations à usage d'entrepôt, de commerces et de bureaux à condition :
  - o Qu'elles soient liées à une activité préexistante à la date d'opposabilité du présent document,
  - o que toutes les dispositions possibles soient mises en œuvre pour assurer leur intégration paysagère,
  - o qu'elles offrent toutes les garanties de protection contre les nuisances, qu'elles ne génèrent pas de risques importants pour la sécurité et la santé des personnes.
- Les installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration ou à autorisation, à condition :
  - o Qu'elles soient liées à une activité préexistante à la date d'opposabilité du présent document,
  - o Qu'elles offrent toutes les garanties de protection contre les nuisances,
  - o Qu'elles ne génèrent pas de risques importants pour la sécurité et la santé des personnes.

**2.6 - DISPOSITIONS PARTICULIERES DANS LE SECTEUR NS**

= TFA

Sont autorisées sous conditions en complément des dispositions communes applicables à l'ensemble de la zone :

- le stockage à condition qu'il soit lié et nécessaire à une activité existante et préalablement implantée à proximité du lieu de stockage, à la date d'opposabilité du document.

**2.7 - DISPOSITIONS PARTICULIERES DANS LE SECTEUR NP**

*N conce...*

- Toute construction autorisée dans la zone N ne sera possible en secteur Np que sous réserve de dépollution du secteur concerné.

**2.8 - DISPOSITIONS PARTICULIERES DANS LES ZONES REFERENCEES COMME ZONES D'EXPANSION DES RUISSELLEMENTS EN SECTEUR RURAL (REPEREES SUR LES DOCUMENTS GRAPHIQUES) :**

Sont admis :

- la réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations.

**2.9 - DISPOSITIONS PARTICULIERES DANS LES ZONES REFERENCEES COMME ZONES D'EXPANSION DES RUISSELLEMENTS EN SECTEUR URBAIN [ZONES BATIES DEJA INONDEES ET ZONES POTENTIELLEMENT INONDABLES] (REPEREES SUR LES DOCUMENTS GRAPHIQUES) :**

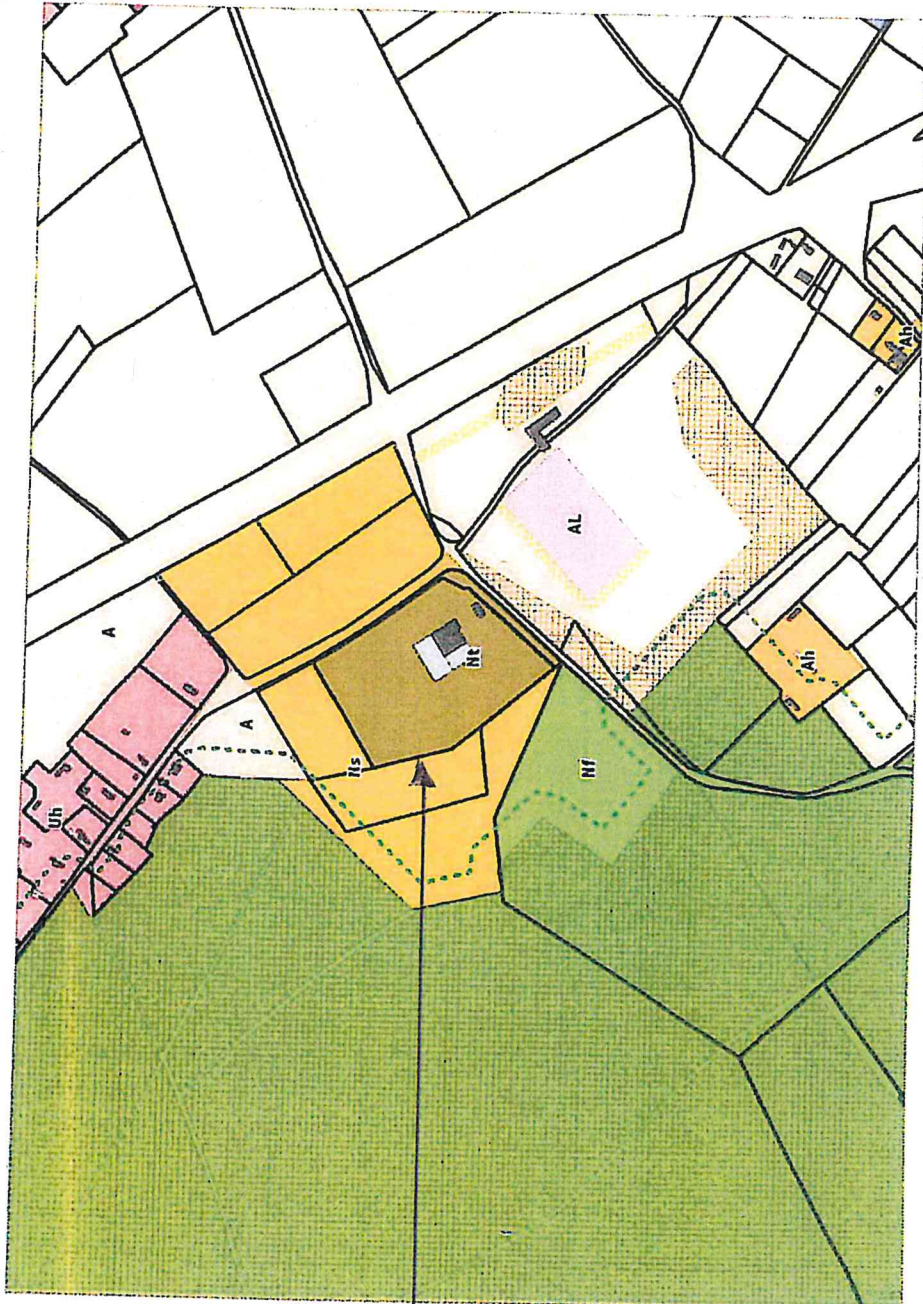
Sont admis :

- les extensions mesurées sur les parcelles inondées, en dehors de l'enveloppe considérée potentiellement inondable, d'une superficie inférieure à 20 m<sup>2</sup> et à condition de surélever le plancher de 30 cm par rapport à la cote du terrain naturel,
- la reconstruction après sinistre (sauf si le sinistre est dû à une inondation) de préférence avec des mesures de protection rapprochée ou une surélévation (sous réserve de ne pas aggraver ou provoquer d'inondations des secteurs bâtis environnants et ne pas changer les caractéristiques du bien sinistré),
- les réalisations d'ouvrages de lutte contre les inondations.

JANVIER 2012

PLU NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT

## 2. Extrait modifié du règlement graphique



TERREAU FLORE BLAUC  
 SA au capital de 84 000 €  
 76940 NOTRE-DAME-DE-BLIQUETUIT  
 Tél. 02 35 96 12 50 - Fax 02 35 96 64 89  
 Siret : 331 014 472 00012 -APE 143 Z

Zones Plu : NS = brun  
 NS = JAUNE FONCÉ

RÈGLEMENT CI-JOINT

Approuvée le 5 avril 2013